V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1331
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 49 oui contre 13 non

Article unique. – Approuve le projet de plan localisé de quartier N° 30 062 qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long de l'avenue Godefroy, feuille 25 du cadastre de la Ville de Genève, section Eaux-Vives.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Amar Madani

Le Président:

Eric Bertinat